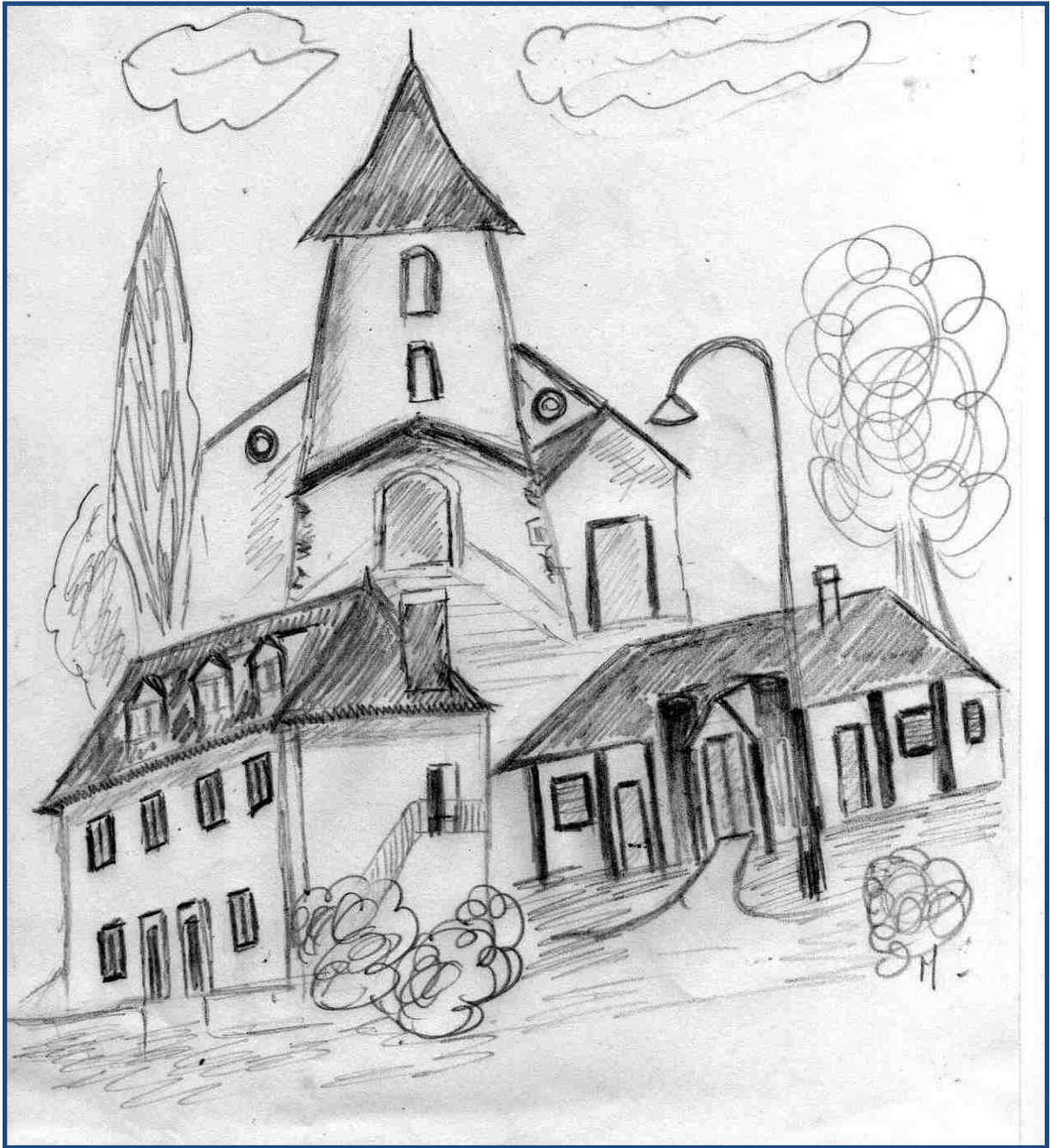


BULLETIN MUNICIPAL



Année 2013

M
E
I
J
S
V
O
E
X



PARBAYSE

N°8



Le mot du Maire,

Meilleurs vœux pour l'année 2014.

A l'édition de ce dernier bulletin municipal, l'heure est venue pour moi de faire le bilan de ce mandat.

Beaucoup de satisfactions avec l'aboutissement de projets importants ;

l'aménagement de la route départementale et de l'aire de Baringouste, la rénovation du bâtiment de l'école et de la salle communale, la réfection du toit de l'église, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ayant eu pour conséquence à mon avis, l'obtention d'un second poste.

Humainement, des moments privilégiés dans les relations avec vous tous, toutes générations confondues.

La fierté, également, d'avoir influé sur certaines décisions lors de la fusion des communautés de communes.

Je tiens à remercier pour leur dynamisme et leur dévouement tous les membres bénévoles des associations qui tissent nos animations symbole de la vitalité et du bien vivre à PARBAYSE.

Enfin, je souhaite la bienvenue à tous les nouveaux foyers qui seront nombreux en cette année 2014.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter, bonheur, santé à vous et à vos familles.

Thierry LAFFITTE
Maire de PARBAYSE

SOMMAIRE

La vie municipale

Mot du Maire, sommaire	page 1
Taux des taxes, allocations subventions Budget primitif 2013	page 2
Aménagement du site de Baringouste La réforme des rythmes scolaires	page 3
Réserve incendie- gravière d'Abos-logements sociaux	page 4
Le Plan Local d'Urbanisme	page 5
Aménagement numérique - l'église	page 6
Branchement électrique - voirie Fusion des communes de Lacq, canton d'Orthez et commune de Bellocq	page 7
le Syndicat Intercommunal de Monein	page 8

La vie communale

Téléthon	page 9
Inondations - Cinétoile	page 10
L'école	page 11
Le C.C.A.S	page 14
La vie associative	page 15

Informations pratiques

Détecteurs de fumées	
Autorisation de sortie de territoire	
Calendrier électoral	page 19
Recensement militaire E-commerce	page 20
Roulez futé	page 21
Elections municipales	page 24
Etat-civil Cérémonie des vœux	page 25

Ce bulletin a été conçu et réalisé par la commission communale déléguée à la communication.

VIE MUNICIPALE

LE TAUX des TAXES

Taxe d'habitation : 13,86

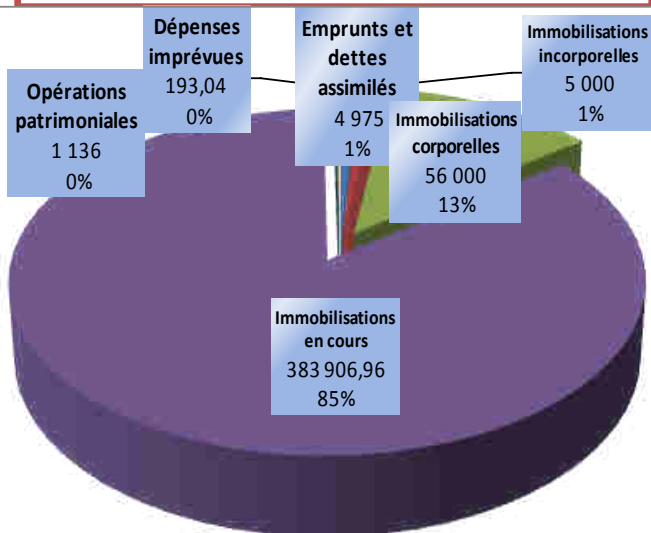
Foncier bâti : 11,33 **Foncier non bâti** : 36,55

ALLOCATIONS SUBVENTIONS votées pour 2013

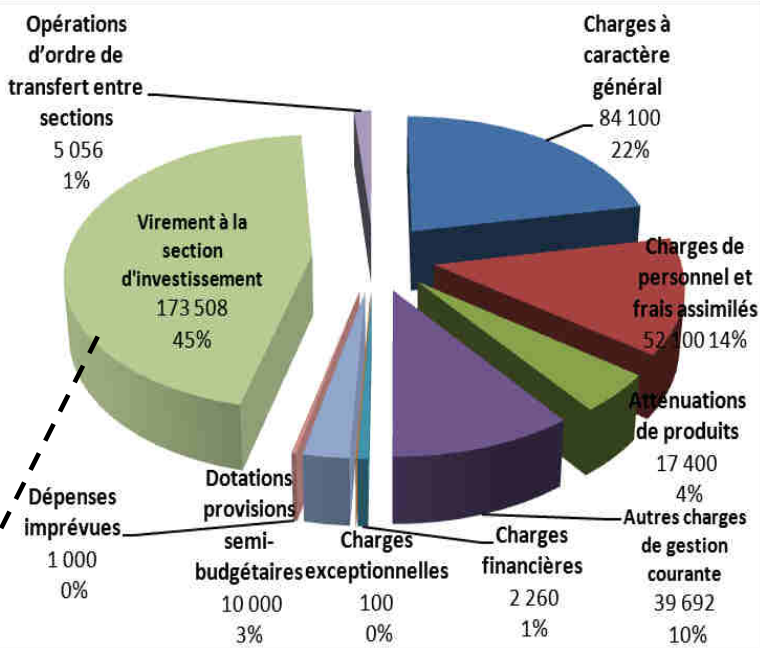
L'A.C.C.A de Parbayse	800€	Les donateurs de sang	80€
La Cage Ouverte	800€	Le Comice agricole de Monein	60€
Le Comité des Fêtes	800€	La Ligue contre le Cancer	100€
Téléthon 2013	500€		

Budget Primitif 2013

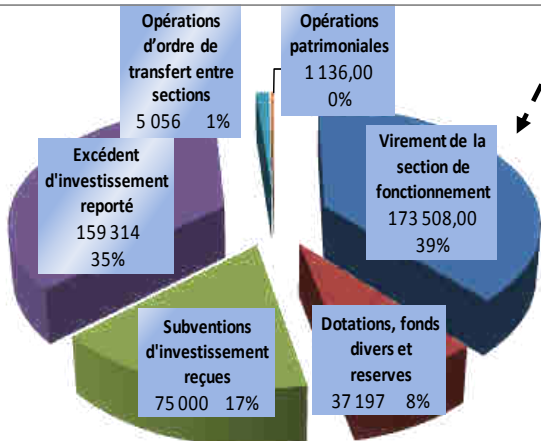
Dépenses d'investissement



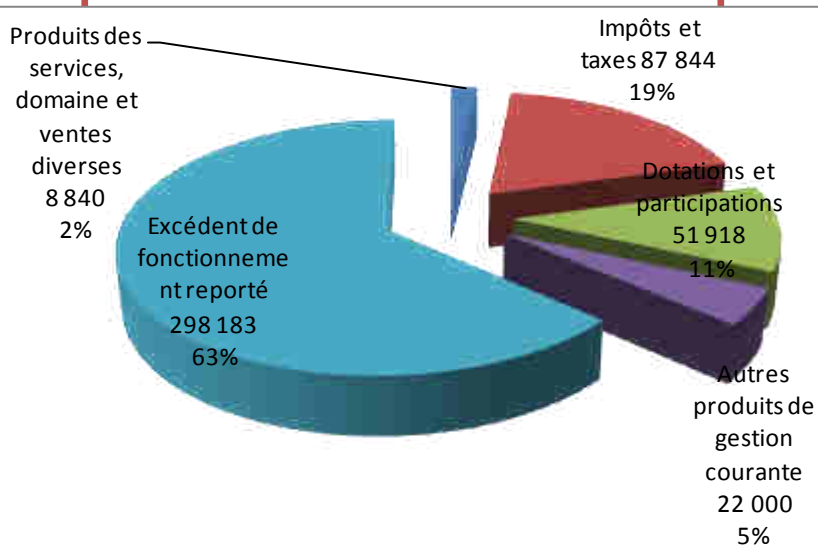
Dépenses de fonctionnement



Recettes d'investissement



Recettes de fonctionnement



► Aménagement du site de Baringouste



Vu les mauvaises conditions climatiques une partie des plantations sont à reprendre. Ces travaux sont à la charge de l'entreprise espaces verts la garantie des plants courant un an après leur mise en terre.

L'inauguration du site est prévue le 31 mai 2014 avec au programme la retransmission sur écran géant *de la finale du TOP 14* suivi de concerts avec notamment le groupe *Sangria Gratuite*. Organisation conjointe de la Commune et du Comité des Fêtes.

► La réforme des rythmes scolaires

Jeudi 19 septembre, le nouveau préfet des Pyrénées-Atlantiques, Pierre-André Durand, et le nouveau DASEN (directeur académique), Pierre Barrière, ont signé les projets éducatifs territoriaux des communes de Mourenx, Mont-Gouze-Arance-Lendresse, de Loubieng et de **Parbayse** au siège de la Communauté des communes de Lacq.

Ces documents fixent la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Voulue par le gouvernement, la réforme modifie le temps scolaire avec le retour de la semaine à 4 jours et demi.

Pour rappel, **seules 35 communes du département ont appliqué la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.**



M. Laffitte, lors de la signature du PEDT de Parbayse à la C.C.L

Pour la mise en place de cette réforme, un groupe de travail a été créé rassemblant élus, enseignant (Mme Laplace), Mme Garcia Camille (Agent spécialisée) et des parents d'élèves. L'élaboration d'un questionnaire distribué à l'ensemble des parents a permis après dépouillement de fixer le choix de l'offre des activités périscolaires et d'arrêter le mercredi matin (à l'unanimité) comme demi-journée supplémentaire.

Ci-après, le nouvel emploi du temps et la liste des activités périscolaires proposées ;

EMPLOI DU TEMPS Année 2013-2014 à PARBAYSE

	9h	12h	13h30	15h	16h30	18h30
LUNDI	Enseignement	Déjeuner	Activité périscolaires	Enseignement		Garderie
MARDI	Enseignement	Déjeuner	Enseignement		16h	Garderie
MERCREDI	Enseignement 8h30-12h30					
JEUDI	Enseignement	Déjeuner	Enseignement		16h	Garderie
VENDREDI	Enseignement	Déjeuner	Enseignement	Activité périscolaires		Garderie

Domaines d'activités prévus dans le PEDT ;

Musique (Madame Sandrine Maurette, professeur de musique à Pau)

Sport (Mme Bévia Sylvie, professeur de sport)

Théâtre (Melle Morgane Baudoin, professeur de théâtre)

Natation à la piscine de Monein/ bibliothèque Monein

Travaux manuels (Mmes Guirauton -Mme Garcia Camille, agent spécialisée des écoles maternelles)

Jardinage (Mme Lapuyade)

► Réserve incendie route d'Abos

La protection incendie était pour la dernière année une compétence du Syndicat Intercommunal de Monein, la commune de Parbayse a bénéficié de l'installation d'une réserve de 120m³ route d'Abos secteur Lapassade. Elle permettra de protéger les constructions de ce secteur éloignées de points de ravitaillement incendie.



► Gravière d'Abos

Il n'y a pas eu d'extraction sur les parcelles appartenant à la commune de Parbayse sur la période du 1/07/2012 au 30/06/2013.

Par conséquent, le montant total de l'indemnité fixe annuelle est estimé à environ 12 500 euros.

► logements sociaux

Les difficultés rencontrées par la Société Orthézienne Economie Mixte Habitat(SOEMH) ont eu pour conséquence l'abandon des projets situés sur les territoires de la C.C.L. Les contacts pris avec d'autres bailleurs sociaux se sont avérés infructueux pour le dossier de Parbayse.

Considérant que ces opérations ne peuvent être supportées uniquement par la commune le projet est donc abandonné. Le terrain pourrait être affecté à d'autres projets.

► LE PLAN LOCAL D'URBANISME (P. L.U)

Considérant le projet aboutit, une réunion publique s'est tenue le 12 juillet animée par M.Badiane, chef de projet pour la société Urbadoc devant 25 personnes. Suite au bon déroulement de la réunion, il a été décidé de transmettre le dossier aux différents services de l'Etat ;

Conseil général DAEE, Conseil général Transport
Conseil régional Habitat,
SDIS, Chambre de commerce et d'industrie
Chambre des métiers, Chambre d'Agriculture
CC Lacq, Syndicat mixte du Grand Pau
CC Piemont Oloronnais, INAO
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Direction Départementale des territoires et de la Mer
Réseaux de transports électriques
Syndicat d'électrification
Syndicat Gave et Baïse



Le 19 septembre la réunion avec la commission Départementale des espaces agricoles a fait apparaître les faiblesses du dossier. Par la suite les réponses des différents services ont corroboré ces craintes. La nécessité de reprendre certains éléments du dossier nous impose le report de l'enquête publique.

Les différents éléments à revoir sont les suivants ;

- la consommation d'espaces agricoles,
- le développement trop important de la population,
- l'impact sur les zones Natura 2000 à compléter,
- mettre en adéquation l'urbanisation projetée au regard de l'aptitude des sols à l'assainissement autonome (hameau et quartiers)

Compte-tenu des problèmes rencontrés par une vingtaine de communes dans l'élaboration de leur document d'urbanisme, le Préfet lors d'une réunion a souligné le fait que ses services appliquent dorénavant le principe du « *P.L.U Grenelle* ».

En concertation avec le service urbanisme de la C.C.L (financier de l'étude) il a été décidé de relancer le projet après les élections municipales.

► Aménagement numérique : Point sur l'avancée des opérations de montée en débit

Suite à l'appel d'offres lancé par la C.C.L, c'est la société FM projet qui a été retenue.

Les études terrain et les visites préalables des 15 sites ont été effectuées. Les opérations sont lancées sur les communes de Lagor, Mourenx (2 sites), Lahourcade (2 sites), Monein, Parbayse, Pardies, Abos, Mont (2 sites), Gouze, Castillon d'Arthez, Biron et Ozenx-Montestrucq.

Les travaux de raccordement optique depuis le Nœud de Raccordement Abonnés (NRA) d'origine jusqu'aux armoires qui seront installées sur les communes (PRM = Point de Raccordement Mutualisé) seront réalisés sur le premier semestre 2014.

La migration des clients et la mise en service des armoires devraient intervenir au cours de l'été 2014.

98% des abonnés de la commune verront leur connexion hautement améliorée.

► l'église

COMMISSION SYNDICALE PARBAYSE – CUQUERON COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET BUDGET 2013

FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2012	CPTE ADM 2012	BUDGET 2013	
Total dépenses de fonctionnement	6 277,00	1 496,99	4 721,00	
011 - Charges à caractère général	5 690,00	1 496,99	4 134,00	
60 – Achats et variation des stocks	2 950,00	344,58	2 100,00	→ EDF, eau, fournitures adm, petit entretien ...
61 – Services extérieurs	1 990,00	905,78	1 550,00	→ assurance, maintenance extincteurs ...
62 – Autres services extérieurs	750,00	246,63	344,00	→ Fêtes et cérémonies, indemn. Trésorier
65 – Contribution aux org de regroupement	0,00	0,00	140,00	→ remboursement au SIM frais agents
023 - Virement Section Investissement	587,00	0,00	587,00	→ écriture d'ordre (non réalisée au compte adm.)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2012	CPTE ADM 2012	BUDGET 2013	
Total recettes de fonctionnement	6 277,00	6 118,56	4 721,00	
70 - Produits des services	200,00	41,34	100,00	→ Concessions cimetière
74 - Dotat°, subvent° et participat°	0,00	0,00	0,00	→ Participations des communes
002 - Excédent de fonctionnet. reporté	6 077,00	6 077,22	4 621,00	→ Excédent de fonctionnement de l'année précédente

=> dépenses de F - recettes de F = excédent de fonctionnement de 2012 à affecter en 2013: 4 621,57 €

COMMISSION SYNDICALE PARBAYSE – CUQUERON COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET BUDGET 2013

INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2012	CPTE ADM 2012	BUDGET 2013	
Total dépenses d'investissement	1 000,00	0,00	1 000,00	
Dépenses opérations d'investissement	1 000,00	0,00	1 000,00	
n° 21: Rénovation Église avec accès handicapé	1 000,00	0,00	1 000,00	→ Frais d'étude

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BUDGET 2012	CPTE ADM 2012	BUDGET 2013	
Total recettes d'investissement	1 000,00	413,43	1 000,00	
Recettes réelle hors opérations	413,00	413,43	413,00	
001 - Excédent d'investissement reporté	413,00	413,43	413,00	→ Excédent d'investissement de l'année précédente
Recettes d'ordre d'investissement	587,00	0,00	587,00	
021- Virement section Fonctionnement	587,00	0,00	587,00	→ écriture d'ordre (non réalisée au compte adm.)

=> dépenses d'I - recettes d'I = excédent d'investissement de 2012 à affecter en 2013: 413,43 €

Excédent d'investissement, pour 2013	413,43 €
Besoin de financement des RAR	0,00 €
Soit affectation nécessaire au 1068	0,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS POUR 2013	
002: Recettes de fonctionnement	4 621,57 €
001: Recettes d'Investissement	413,43 €
1068: Recettes d'Investissement	0,00 €

► Branchement électrique

Après avoir fait la une des journaux locaux, le branchement du transformateur situé chemin Deus Esquiots a été effectué le 29 octobre. Ces travaux permettront aux riverains de ce secteur de bénéficier d'une alimentation électrique correcte.

► Voirie

L'entretien réalisé par la C.C.L n'a pas nécessité de travaux importants. Une demande sera faite début 2014 pour l'aménagement du chemin Deus Esquiots pour une réalisation début 2015.

► Fusion des communes de Lacq , du canton d'Orthez et de la commune de Bellocq

Les 61 conseils municipaux des communes qui composent les **communautés de communes de Lacq, du canton d'Orthez et la commune de Bellocq** ont approuvé le périmètre de fusion et les statuts de **la future communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO)**.

Le 30 mai 2013, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a pris un arrêté « portant création de la communauté de communes de Lacq-Orthez » au 1^{er} janvier 2014.

Cette nouvelle intercommunalité, d'une superficie d'environ 750 km² située au cœur du département des Pyrénées-Atlantiques, comptera **61 communes** et près de **55 000 habitants**.

Composition du conseil communautaire

Après le vote des conseils municipaux, qui ont largement approuvé le périmètre et les statuts de la future intercommunalité - 60 communes se sont prononcées favorablement dont 47 à l'unanimité - les élus doivent désormais se positionner sur la composition du conseil communautaire au 1^{er} janvier 2014.

Les élus ont choisi :

- **d'installer un nouveau conseil de 110 conseillers**
pour que la collectivité soit immédiatement opérationnelle et qu'elle puisse voter son budget,
- **de constituer une commission permanente** composée :
 - des élus des bureaux actuels des deux communautés,
 - du Maire de Bellocq.

Nouveau LOGO



La liste de ces élus sera votée lors de la 1^{ère} réunion du conseil communautaire. Parmi eux, pour des raisons de gestion administrative de la collectivité, 15 seront élus vice-présidents :

- 10 pour la CCL
- 5 pour la CCCO

A noter que les élus ont décidé de ne percevoir aucune indemnité durant cette période transitoire jusqu'aux élections municipales qui auront lieu en mars 2014.

Prochaines échéances ;

- **jeudi 16 janvier 2014** : installation du conseil,
- **jeudi 30 janvier 2014** : orientations budgétaires,
- **jeudi 6 février 2014** : vote du BP 2014.

Un séminaire budgétaire aura lieu le samedi 18 janvier 2014



Le Syndicat Intercommunal de MONEIN

► Dissolution

Le Syndicat Intercommunal de Monein a été créé le 1^{er} janvier 2011 suite à la fusion des Communauté de communes d'Arthez de Béarn, de Lagor et de Monein avec la Communauté de Communes de Lacq.

Il devait être constitué pour une durée limitée même si ses statuts ne le prévoient pas. La compétence espaces vert est depuis le 1^{er} janvier 2013 exercée par la C.C.L ce qui s'est traduit notamment par le transfert de la majorité des agents du Syndicat à la C.C.L. Cette évolution ne permet donc plus au Syndicat d'exercer certaines compétences. Dans sa séance du 1^{er} octobre dernier, le comité syndical a proposé de procéder à la dissolution du syndicat au 31 décembre 2013.

La compétence protection incendie est reprise par chacune des communes, L'animation culturelle et matériels divers (gymnastique pour les écoles, estrades, barrières et bars pour fêtes) sont repris par la commune de Monein et financés par l'ensemble des communes membres.

► Programme culturel de l'année 2013-2014



Saisonn Culturelle
2013-2014

Dimanche 13 octobre à MONEIN
ORCHESTRE DE PAU
PAYS DE BÉARN
CONCERT

Samedi 16 novembre à TARSACQ
KATPAT CIE
MAGOUILLES ET
CONFLITS DE CANARD

Samedi 14 décembre à TARSACQ
CHRISTIAN LABORDE
& FRANCIS LASSUS
CONFÉRENCE/
PERFORMANCE
CLAUDE NOUGARO

Samedi 11 janvier à MONEIN
COLLECTIF AIAA
LE BOL IKÉA
ET AUTRES CHUTES

Samedi 8 février à MONEIN
WALLY
J'AI ARRÊTÉ
LES BRETELLES !

Mardi 18 février à MONEIN
AZIKA & THÉÂTRE PAS SAGE
LAU SASOI
(QUATRES SAISONS)

Samedi 15 mars à LAHOURCADE
AÉRIS
QUINTETTE DE CUIVRI

Vendredi 11 avril à PARBAYSE
THÉÂTRE LABEL ÉTOILE
CIE JEAN-CLAUDE FALET
ÉCRITS D'AMOUR

Samedi 24 mai à LUCQ DE BÉARN
BIGNOL SWING
GIGOLOGIE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MONEIN
5, rue du Commerce.
64 360 MONEIN
E-mail : contact@ccmonein.com
Téléphone : 05 59 21 29 28
Fax : 05 59 21 27 01
www.ccmonein.com

MAIRIE DE MONEIN
Place Henri Lacabanne
64360 MONEIN
E-mail : contact@mairie-monein.fr
Téléphone : 05 59 21 30 06
Fax : 05 59 21 42 78
www.monein.fr

Plein tarif : 10€
Etudiants, demandeurs d'emploi, enfants de plus de 15 ans : 5€



THÉÂTRE
À partir de 12 ans

Vendredi 11 avril 21h à PARBAYSE
Salle Municipale

ÉCRITS D'AMOUR
De Claude Bourgeyx
Présenté par : le Théâtre Label Étoile,
Cie Jean-Claude Falet (40)
Mise en scène et interprétation : Jean-Claude Falet,
avec la complicité de l'auteur
Durée : 1h20

Ce sont des lettres d'amour et leurs réponses. C'est tordant, surprenant, tendre, cruel, émouvant. Un seul en scène bourré d'imagination, de drôlerie et de fantaisie. Un comédien, Jean-Claude Falet pour camper 27 personnages féminins et masculins hauts en couleur, avec talent, un vrai grain de folie grâce à une formidable transformation vocale et physique.

Il sert un texte ciselé, caustique et grinçant avec une mise en scène surprenante et ingénieuse.

Le travail consiste à emmener le spectateur dans la folie de ce quidam qui joue à « je t'écris, tu me réponds... », qui nous ressemble? Le jeu est simple, vraisemblable et sans outrance afin que les héros inventés échappent à toute caricature. Rien ne doit être surajouté à ce texte précis et ciselé, déjà si drôle à la lecture. L'acteur - multi personnages - se présentera aux spectateurs comme s'il se croyait seul, à l'abri des regards, débailant ses « Écrits » entre rêves et fantasmes d'amour.

Drôle ou pitoyable, touchant et tellement humain, il provoquera sans nul doute un rire plein de tendresse...

LA PRESSE EN PARLE : « Emotion, rires et situations amoureuses décrites et transmises avec sentiment et succès garanti (...) les personnages sont idéalement campés et les textes de Claude Bourgeyx sont des plus actuels »

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
« l'adore la manière (je devrais dire l'art) avec laquelle tu as interprété les idées, les situations, les personnages, dans un décalage subtil, quelque chose de tout à fait inattendu, que je n'aurais pas eu l'audace d'imaginer. Trop fort comme disent les jeunes »

CLAUDE BOURGEYX

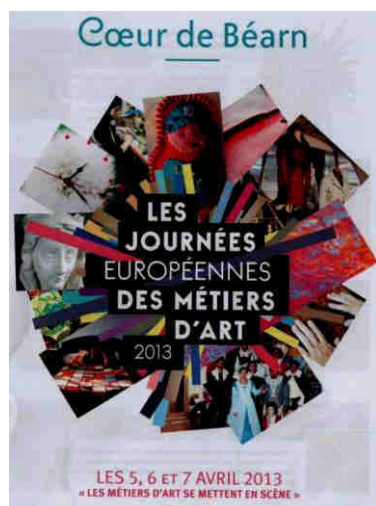
LA VIE COMMUNALE



500€ reversés au profit du TELETHON

A l'appel de la municipalité, une trentaine de personnes ont répondu présentes pour nettoyer les berges de la Baise et les plantations sur le site de Baringouste. Cet élan de générosité, à force de bras a permis à la commune de reverser la somme de 500€ correspondant au montant de ces travaux.

► **La CAGE OUVERTE s'expose lors des journées européennes à l'office de tourisme de Monein**



Atelier

EXPOSANTS

Office de Tourisme Cœur de Béarn
à Monein

Vendredi et Samedi : 9h30/12h30 et 14h30/17h30
Dimanche : 11h/17h



ANNIE GUIRAUTON costumière à Parbayse et présidente de l'association
« La cage ouverte » qui, depuis une vingtaine d'années, organise des manifestations costumées. Une activité couture animée par sa présidente Mme Guirauton se tient tous les vendredis de 14h à 17h à la maison pour tous.
06 16 08 59 12

► La salle des associations est réservée :

- tous les lundis de 13h à 16h pour les activités périscolaires
- tous les jeudis de 14h à 21h pour l'activité couture contact : Mme Guirauton Annie au 06.16.08.59.12
- tous les vendredis de 15h à 17h pour les activités périscolaires
(*sauf vacances scolaires*)

Pour toutes réunions associatives ou autres veuillez contacter la mairie.

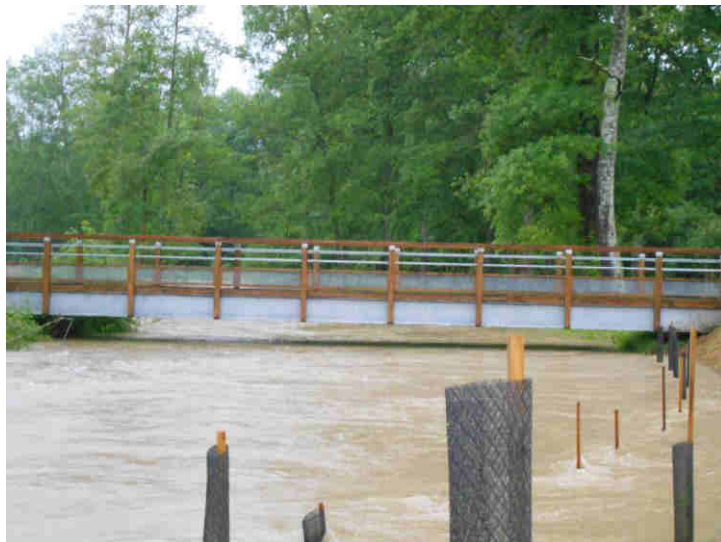
► La salle communale est réservée

matériel de gymnastique dans la salle du 19 novembre au 17 janvier 2014.

Contacts pour la location :

Mme Laffitte Nadia 06.09.97.78.50
ou au 05.47.41.43.78
Mr Shoumacher Jacky 06.03.18.72.16

Inondations du 31 mai



Souhaitant un peu moins d'eau pour le 31 mai 2014 !



**Cinétoile le 24 juillet
Projection du film *INTOUCHABLES***

Première expérience positive, bonne participation

ANNÉE SCOLAIRE 2013 – 2014

Après une rentrée perturbée, débouchant à notre plus grande satisfaction sur l'obtention d'un poste supplémentaire pour l'école, l'attribution des nouveaux enseignants à leurs postes s'effectue comme suit :

Mme SAUBIETTE Sandrine

Directrice et enseignante du CE1 au CM2 (soit 12 élèves)

Tél : 05.59.21.36.20

M.GARRET Ludovic et Melle GABE Jöelle enseignants se partagent la semaine les lundis, mardis et un mercredi sur 2 pour le premier et,

les jeudis, vendredis et un mercredi sur 2 pour la deuxième (soit 16 élèves)

Mme GARCIA Camille, agent spécialisée des écoles maternelles

et

Melle CARRERE Laura engagée sur un emploi d'avenir dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Adjointe d'animation

► Les délégués des parents d'élèves :

Madame POMMÉ Anne-Marie 05.59.21.35.84, et


Monsieur LIBSIG Olivier 06.51.97.21.49

► l'aide aux devoirs

Ce service proposé gratuitement par la C.C.L est reconduit cette année à tous les élèves de primaire depuis le mois d'octobre le mardi et le jeudi de 16h à 17h sous la responsabilité de M.Franck DUFRESNOIS.



► Avis aux parents d'élèves

Vous pouvez consulter dès à présent sur le site : www.monein.fr , onglet : le  Menu des cantines de vos enfants pour le mois et le mercredi pour ceux qui sont au centre aéré.

► Les activités pédagogiques

Le 22 novembre les enfants sont allés au spectacle «un jardin dans la tête» à la salle des fêtes de Tarsacq avec les écoles d'Abos et de Tarsacq.

2 autres spectacles proposés par le Syndicat Intercommunal de Monein sont au programme ; pour les maternelles et CP le 4 mars et, le 13 février pour les autres classes.



PETITE SECTION

Lucas CHOURRE
Damien COMMENGES
Alexia DE OLIVEIRA
Noah GUINAUDEAU
Baptiste LAPUYADE
Jade PONCET
Hippolyte ROCK

MOYENNE SECTION

Noa BESINAU
Emie LAPASSADE

GRANDE SECTION

Léana DUTHEUIL
Nathan LADESBIE
Ruben PELLET

COURS PREPARATOIRE

Kilian LIBSIG
Julie PAILLE
Pierre PAILLE
Capucine CAMBOT-GAULIN

COURS ELEMENTAIRE 1^{ère} année

Louane BESINAU
Enzo DE OLIVEIRA
Lucie LADESBIE
Marie LAPASSADE

COURS ELEMENTAIRE 2^{ème} année

Nathanaël DUTHEUIL
Dario GIULIANO
Héloïse GUINAUDEAU
Pyrène LIBSIG

COURS MOYEN 1^{ère} année

Théo LADESBIE
Laura SCHOUMACHER

COURS MOYEN 2^{ème} année

David COMMENGES
Eva SAVARD

► Les activités périscolaires

Les lundis de 13h30 à 15h et les vendredis de 15h à 16h30

Le sport avec Sylvie



Les plus grands jeu de ballons et course à Baringouste

Gymnastique pour le groupe des moyens



Morgane
fait son théâtre



Annie et ses travaux
manuels en tout
genres...



La musique avec Sandrine



► LE C.C.A.S

Visite cette année de la Maison Carrée de Nay, classée monument historique avec ses trois étages de loggias superposant les trois ordres (dorique, ionique et corinthien) et une cour intérieure exceptionnelle. Situé dans son enceinte, le Musée de l'industrie regroupe archives, outils et machines authentiques.



Les visiteurs attentifs aux explications du guide avant l'entrée au musée.



Retour à 12h30 pour partager le repas servi par l'Estaminet

L'ANGE BLEU



Hervé, notre fidèle chauffeur !



Vue d'ensemble de la salle de spectacle



Les artistes à la fin de la revue

Le dimanche 19 juin, les 45 personnes présentes à l'invitation du CCAS ont découvert avec enchantement la revue « 15 ans d'étoiles ». Des haltes gourmandes, spectacle et repas digne des plus grands cabarets parisiens, le tout dans une ambiance des plus conviviales, cette escapade restera dans les mémoires.

► Les colis de Noël

Toujours très appréciés de nos aînés, la distribution de paniers garnis pour Noël par les membres du CCAS(semaine 51- 52 et 01).

LA VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DE L'ECOLE

Composition du bureau

Présidente : Ladesbie Isabelle

Secrétaire : Gros Marie-Angélique

Trésorière : Savard Aude



Le 15 décembre

LOTO à la salle Saint-Girons

Beau succès pour les *Amis de l'école*

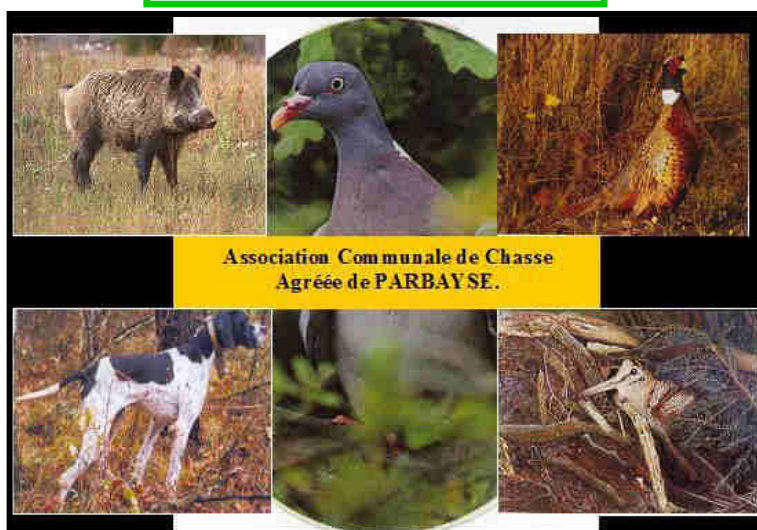
Une participation de 150 personnes pour la grande satisfaction des parents et des enfants.



Prochaine manifestation :
Concours de belote (date non fixée)

L'A.C.C.A

Composition du bureau
Président : Lahitte Thierry
Secrétaire : Badie Alain
Trésorier : Laborde Julien



C'est un plan de chasse de 25 chevreuils qui a été octroyé à la commune pour la saison 2013/2014.

3 Chevreuils ont été prélevés en tirs sélectifs d'été et 16 en 2 battues organisées. A noter aussi qu'un renard a pu être pris lors d'une de ces battues et 3 autres avaient pu être prélevés en fin de saison dernière.

La saison n'étant pas encore terminée à cette heure, il reste donc des chevreuils à prélever sur la commune pour clôturer le plan de chasse.

3 battues ont permis de prélever 3 sangliers, comme quoi les années se suivent et ne se ressemblent pas, car la saison dernière aucune bête noire n'avait pu être prise.

Cette année, les efforts de l'ACCA pour réintroduire le faisan commun (rouge) par le biais des deux parcs de prêlâcher se sont poursuivis et ce pour la quatrième année consécutive. Ceci aidant, ce sont donc plus de 800 faisans communs qui auront été lâchés sur la commune depuis ces quatre dernières années, et ce en interdisant toujours sa chasse sur tout le territoire de la commune.

Cette saison, 20 faisans obscurs (faisans noirs) auront été lâchés dont seule sa chasse est autorisée.

REPAS des CHASSEURS du 6 avril

Ce repas traditionnel du mois d'Avril organisé par l'ACCA aura permis de réunir quelques 80 convives.

Un bon cru qui aura eu le plaisir de se réunir dans une ambiance conviviale pour goûter aux délices culinaires que peut nous offrir ce cher sanglier.

Composition du bureau
Présidente : Guirauton Annie
Secrétaire : Capin Colette
Trésorière : Laffitte Nadia
Rendez-vous costumes Annie au
06.16.08.59.12

LA CAGE OUVERTE

SOIREE CARNAVAL le Samedi 23 mars
avec les dessins animés en vedette



Soirée Châtaigne du 8 novembre

Christian Bonard, Magicien-Ventriloque
a enflammé l'assistance avec un programme
pour petits et grands d'une grande originalité.

Journée plein air à Baringouste

Le dimanche 1er juillet

Record d'affluence pour cette édition, ou 180 personnes
ont pu profiter du site nouvellement aménagé après avoir
honoré « *le fameux cochon de lait* » grillé à souhait
par nos dévoués cuistots.



Composition du nouveau bureau :

Présidente : Dutheil Virginie
Trésorier : Dutheil Christophe
Secrétaire : Pommé Céline

LE COMITÉ des FÊTES

Retour sur les Fêtes du village 21 au 22 septembre

Longue vie à :



Une partie du nouveau comité



Bonne participation au concours de pétanque



des jeux organisés pour les plus petits



Un Paquito improvisé, ambiance garantie !



Moment plus solennel lors des discours au vin d'honneur

Informations pratiques

► Détecteurs de fumées obligatoires dans les logements avant le 8 mars 2015

Un arrêté publié au Journal officiel du jeudi 14 mars 2013 précise que tout lieu d'habitation devra être équipé d'un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) au plus tard le 8 mars 2015.

Pour en savoir plus sur le sujet, le Ministère de l'égalité des territoires et du logement a mis en ligne un guide :

<http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/guide-detecteur-fumee.pdf>

► Autorisation de sortie du territoire

L'autorisation de sortie du territoire est un document qui permettait à un mineur de voyager dans les pays de l'Union européenne ou dans un département d'outre-mer sans être accompagné de l'un de ses parents (ou d'une personne titulaire de l'autorité parentale).

Or, **ce document est supprimé depuis le 1er janvier 2013.**

Désormais, un mineur - qu'il soit accompagné ou non - peut voyager à l'étranger avec:

- Soit sa Carte Nationale d'Identité (pour les Pays de l'Union Européenne, de l'Espace Schengen et la Suisse)
- Soit son passeport
- Soit son passeport accompagné d'un visa

Il convient de se renseigner au préalable sur les documents exigés par le pays de destination en consultant [les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr](http://les.fiches.pays.du.site.diplomatie.gouv.fr)

Cependant, nous attirons votre attention sur le fait que dans le cas où un mineur voyage avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie, le Maroc ou encore la Bosnie-Herzégovine, peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage. Contrairement à l'ancienne autorisation de sortie du territoire, il s'agit uniquement d'un courrier sur papier libre qui n'est pas délivré en mairie.

► Le calendrier électoral pour 2014

Sur le calendrier électoral pour 2014, sont inscrites trois élections :

élections **municipales**, élection **européenne** et, enfin, élections **sénatoriales**.

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Pour la première fois, dans les communes de 1 000 habitants et plus, seront

également élus les conseillers communautaires représentant la commune au sein des établissements publics de coopération intercommunale (EPCIEPCI Etablissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre. C'est la première application de la loi du 17 mai 2013.



Les élections des représentants au Parlement européen Institution de l'Union européenne représentant les citoyens des États membres seront organisées le 25 mai 2014.

Les précédentes élections avaient lieu au mois de juin mais le Conseil de l'Union européenne a décidé d'avancer la période d'élection afin de favoriser la participation des électeurs.

Des élections sénatoriales sont prévues en septembre 2014 pour la moitié des sièges de sénateurs. Les sénateurs sont élus pour six ans au suffrage indirect par un collège électoral formé d'élus. Le renouvellement du Sénat a lieu tous les trois ans et porte à chaque fois sur la moitié des sièges.

Inscription sur les listes électorales

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 31 décembre 2013. Une permanence sera tenue le 31 décembre de 11h à midi. Se munir de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

► Recensement et Journée Défense et Citoyenneté

Le recensement militaire

Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons, doivent spontanément se faire recenser auprès de leur mairie de domicile. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (tel que Baccalauréat, permis de conduire, etc.) puis être appelé à participer à la Journée Défense et Citoyenneté.

Délais

- Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de leur anniversaire.
- Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.
- Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.

Démarche

Le jeune doit faire la démarche seul. Toutefois si il est mineur, il peut de faire représenter par l'un de ses parents.

Pour établir la déclaration, il faudra vous munir d'une pièce d'identité et du livret de famille. La déclaration peut être établie sur place à la Mairie de Mourenx ou le formulaire peut être remplie sur le site www.service-public.fr.

Si le jeune est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la Journée Défense et Citoyenneté, il doit présenter sa carte d'invalidité ou un certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

Les conséquences du recensement

À la suite du recensement, la mairie vous délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

Attention : La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national (armée) dont vous dépendez.

Le recensement permet également :

- à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté
- Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans, ainsi que son invitation à une cérémonie de citoyenneté.

La Journée Défense et Citoyenneté

Après avoir procédé à votre recensement, vous devez accomplir, sur un site militaire, une Journée Défense et Citoyenneté (JDC), anciennement appelée Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

La convocation est adressée par votre bureau ou centre de service national de rattachement.

Elle intervient entre la date de recensement et vos 18 ans (ou dans les 3 mois qui suivent votre recensement, si vous devenez Français entre 18 et 25 ans).

L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de la session.

Votre participation est obligatoire, sauf cas de force majeure (maladie, problème familial grave...).

A l'issue de votre participation à cette journée, un certificat individuel de participation vous sera remis. Ce certificat est nécessaire pour passer les concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans.

► E-commerce : quelles sont les règles

Publié le 12.11.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Prix, frais de livraison, modalités de paiement, droit de rétractation... La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) fait le point sur les règles applicables aux relations entre professionnels et consommateurs en matière de commerce électronique.

La fiche de la DGCCRF précise d'abord les règles générales concernant l'exercice des pratiques commerciales. Elles ne doivent être ni déloyales, ni trompeuses, ni agressives. Sont ensuite détaillés :

- les obligations d'information du consommateur spécifiques au commerce électronique (nom du professionnel, coordonnées téléphoniques, durée de validité de l'offre et du prix proposés, étapes à suivre pour conclure le contrat par voie électronique...),
- le droit de rétractation (durée, effet...),
- le délai de livraison (date limite de livraison...),



- la conclusion du contrat (commande, récapitulatif, confirmation...),
- l'inexécution du contrat en cas d'impossibilité de livrer (information du client, remboursement, échange contre un produit de qualité et de prix équivalents...),
- la réduction de prix (prix de référence, publicité, pourcentage de réduction, produits concernés, période...).

Le 39 39 « Allô, service public » (coût d'une communication locale, à partir d'un téléphone fixe), centre d'appel unique, répond à toutes les questions des consommateurs du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

► Conseils pour mieux circuler sur les routes pendant l'hiver

Publié le 21.11.2013 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Neige, verglas... Alors que les conditions hivernales commencent à s'installer en France et que le dispositif routier de « viabilité hivernale » est en place depuis le 15 novembre 2013, Bison Futé propose aux usagers de la route de nombreuses fiches pratiques destinée à mieux affronter cette période délicate pour la conduite.

Bison Futé indique comment préparer son véhicule aux situations hivernales :

- vérification de la pression des pneus, contrôle de certains systèmes de sécurité du véhicule (système de freinage antiblocage, contrôle électronique de trajectoire, aide au freinage d'urgence et régulateur de vitesse) et bon fonctionnement des éléments sensibles au froid (batterie, systèmes d'allumage et de chauffage, réservoir d'essence...),
- possession d'un certain nombre d'accessoires complémentaires (raquette, lampe de poche, vêtements chauds, couverture, eau et nourriture en cas d'immobilisation prolongée du véhicule), gilet de sécurité et triangle de pré-signalisation,
- utilisation de pneus hiver (équipement sur les 4 roues), d'équipements spéciaux (chaînes obligatoires sur les axes routiers en présence du panneau B 26, pneus à clous ou à crampons) et respect de règles spécifiques dans certains pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse...),
- adaptation de la conduite aux dangers de l'hiver, diminution de la vitesse à 50 km/h en cas de visibilité inférieure à 50 mètres, allongement des distances de sécurité, allumage des feux de croisement, conduite dans la mesure du possible sur les routes principales...),
- cas des deux-roues (vérification de l'éclairage, de la pression des pneus, de l'état des freins et équipement nécessaire).

Bison Futé propose également un numéro vert,

le **0800 100 200** pour se tenir informé sur l'état des routes.



Mairie



Nous souhaitons la bienvenue à Céline COURBIN, enfant du village, qui remplace au poste de secrétaire de mairie depuis le 1^{er} août, Julien Andréani, démissionnaire au profit d'une autre orientation professionnelle.

Horaires d'ouverture au public :

LUNDI de 14h à 17h30
MERCREDI de 9h à 12h30 et 14h à 17h30
VENDREDI de 8h30 à 12h
Permanence d'un élu :
MARDI de 18h30 à 20h

► Nous informons les responsables d'associations qu'une photocopieuse couleur est à leur disposition ainsi qu'une plastifieuse pour l'édition de tous leurs documents à la mairie.
(tracts- informations diverses)

Les responsables d'associations - Les élus désignés pour les contacts avec les Associations

Les amis de l'école :

Mme Ladesbie Isabelle **06.82.92.05.27**

Mme Laffitte Nadia: **05.47.41.43.78**

L'association communale de chasse agréée:

Mr Lahitte Thierry: **05.59.21.35.49**

Mr Badie Alain: **05.59.21.28.84**

La Cage ouverte:

Mme Guirauton Annie : **05.59.21.39.33**

Mme Laffitte Nadia: **05.47.41.43.78**

Le Comité des fêtes :

Mme Dutheuil Virginie **06.05.31.92.25**

Mme Laffitte Nadia: **05.47.41.43.78**

Les artisans présents dans notre village:

Chenil du Bois des Rousses, Badie Alain: **05.59.21.28.84**

Domaine Barthélémy : **05.59.21.42.67**

Platerie / Peinture, Brandou Alain: **05.59.21.44.69**

Carrosserie Coupau Marcel: **05.59.21.35.28**

Parcs et Jardins, Laborde-Jourdaa Sébastien: **05.59.21.43.00**

Maçonnerie, Lamaze Gilles: **05.59.21.43.26**

Mille et une Epices (plats à emporter sur commande), Schoumacher Sakina: **05.59.21.27.32**

Notre factrice : Mme Gautret Monique: **05.59.21.20.95** (centre du courrier à Monein)

Élections municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014

Ce qui va changer

- Qui va-t-on élire les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

- Qui peut voter lors des élections municipales ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

- Peut-on voter par procuration ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

- Comment les conseillers communautaires sont-ils élus ?

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

- Si vous souhaitez être candidat, une déclaration de candidature est obligatoire.

Vous ne pourrez être élu si vous n'avez pas déclaré votre candidature à la préfecture ou à la sous-préfecture avant le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures.

Il est recommandé de prendre connaissance du *Mémento à l'usage des candidats dans les communes de moins de 1 000 habitants* publié sur le site Internet du ministère de l'Intérieur. Ce guide vous expliquera les démarches à accomplir. <http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat>

- Ce qui est nouveau :

Présentation d'une pièce d'identité pour voter
Déclaration de candidature obligatoire
Impossibilité de voter pour une personne non candidate

► Etat-civil

Naissances :

Kyle Pink, le 1^{er} janvier 2013

Salomé Lafitte, le 27 janvier 2013

Héloïse Rock, le 7 février 2013

Lilou Chourré, le 22 mars 2013

Mariages :

Yan Poncet et Liliane Rumbach, le 1^{er} juin 2013

Mathieu Besinau et Marie-Angélique Gros, le 10 août 2013.

2014



*Le Conseil Municipal vous invite le 12 janvier à partir de 16h
autour d'une galette à la cérémonie des vœux et l'accueil des
nouveaux habitants*

*A cette occasion, une exposition photos retraçant l'année 2013
se tiendra à la salle communale.*